

COMMUNE DE POUGNY

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N°19 DU MERCREDI 4 MAI 2022

Présents : Annie MARCELOT, Régine CHAMOT, Dundee VALOT, Hervé PHILIPPE, Nathalie COLLET, Olivier CHAMOT, Bruno CHAUCHAIX, Eric LEBLANC, Cathy MACIA, Guillaume NORBERT, Gilles RAVACHE et Sabine VALOT.

Excusés : Marie CHAUCHAIX (procuration à Bruno CHAUCHAIX) et Dylan EYMONIN.

Votants : 13

La séance est ouverte à 18h30.

1) Nomination d'un secrétaire de séance : Régine CHAMOT

2) Approbation du compte-rendu N° 18 du mercredi 30 mars 2022 : approuvé à l'unanimité.

3) Délibérations

*** DEL - 04052022 - 123 :** Agrandissement de l'école : attribution du marché.

Le marché des travaux pour l'agrandissement de l'école a été lancé en procédure adaptée (MAPA). Il a été divisé en 14 lots. L'appel d'offres a été publié le 18 mars 2022 et la date limite de remise des offres fixée au 5 avril à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 19 avril puis le 4 mai 2022.

Le détail des lots et leur attribution est présenté au Conseil. Quatre lots n'ont pas été attribués et sont remis en consultation sans mise en publicité ni mise en concurrence.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Elle autorise Mme la Maire à signer tout document se rapportant aux travaux : **13 voix "Pour"**

Une convention avec les propriétaires de la rue d'accès au chantier est en passe d'être signée.

Cathy Macia demande quelle va être la destination de la terre lors du terrassement et propose son stockage pour une utilisation future, par exemple, merlon autour du stade ou gradins...

*** DEL - 04052022 - 125 :** extinction partielle de l'éclairage public du 1er juillet au 30 novembre 2022 sur les secteurs de Crêt et une partie de Pougny Haut (depuis l'intersection de la Rue Mottier jusqu'à la sortie du village direction Collonges donc comprise la Rue de la Pierre)

Le projet est présenté au Conseil par les représentants du GAP "Eclairage public". A l'issue de la période, un retour d'expérience sera organisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité: 13 voix "Pour"

Olivier CHAMOT soulève le problème de la visibilité des rondineaux qu niveau du cimetière. Pose de bandes réfléchissantes bien visibles.

Sabine VALOT demande si cette mesure permettra des économies. Bruno CHAUCHAIX précise que la consommation devrait être divisée par deux. Pas d'incidence sur l'abonnement par contre.

* DEL - 04052022 - 126 : aménagement de la sortie des lotissements des Hutins et du Panoramique. Sécurisation routière et piétonne.

Mme la Maire propose de mandater le cabinet Archigraph pour une étude de faisabilité.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 13 voix "Pour"

Hervé PHILIPPE propose de demander à AST Groupe (promoteur du lotissement des Hutins) de rétrocéder à la Commune la parcelle N°431.

* DEL - 04052022 - 127 : étude de faisabilité du busage d'une partie du fossé au bord de la départementale entre Pougny Bas et Pougny Haut.

Concerne le projet de relier par un chemin piétons sécurisé Pougny Bas à Pougny Haut et à l'Etournel en passant de la sortie de la rue de l'Annaz jusqu'au chemin derrière le Hangar.

Mme le Maire propose de mandater le cabinet Archigraph pour mener cette étude.

La délibération est adoptée à l'unanimité : 13 voix "Pour"

4) Questions diverses

* **Délégation de la gestion du péri-scolaire à un organisme spécialisé.**

La question se pose au vu des différents éléments présentés par Nathalie COLLET et Régine CHAMOT

Bilan mairie : Constat

*Difficulté de gérer les remplacements lors des absences des agents (maladie ou Covid). Constante remise en cause des plannings. Extrêmement chronophage et énergivore.

*Départ prévu d'Aurélien donc nécessité de recruter un nouvel animateur.

*Gestion administrative parfois compliquée, retard de paiement de certains parents.

*Retour des parents d'élèves assez négatif sur les mercredis (peu d'enfants et peu d'animations intéressantes à leur yeux : mauvais rapport qualité/prix). A contrario, ils soulignent et apprécient l'amplitude horaire de l'ouverture du péri (7h00 à 18h30) et la bonne gestion de la cantine.

*Augmentation prévisible du nombre d'élèves à court terme.

*Coût budgétaire important autour de 150 000€/an dont environ 120 000 affectés au personnel (soit 1750€/élève). Le souhait affiché du Conseil Municipal est vraiment d'offrir le meilleur service aux familles, de satisfaire les enfants et d'être bienveillant à l'égard de l'équipe.

*Rencontres avec les élus des communes alentours et échanges sur les pratiques de chacune qui, pour certaines, travaillent en collaboration avec Familles Rurales.

*Nécessité d'agir car cette situation qui perdure est génératrice de stress et d'anxiété pour tout le monde.

Présentation de l'association Familles Rurales

Au vu de ce constat, nous avons pris contact avec l'association des Familles Rurales de l'Ain et nous avons rencontré M. Moreira le 27 avril dernier.

Familles Rurales est une fédération nationale, créée dans les années soixante à l'initiative de la JAC (Jeunesses Agricoles Chrétiennes) qui regroupe des associations départementales. C'est une association loi 1901, donc à but non lucratif. Familles Rurales de l'Ain a son siège à Bourg et la gestion des différentes structures réparties sur l'ensemble du département est mutualisée et centralisée à Bourg.

Elle gère huit structures périscolaires et centres de loisirs sur le secteur : Collonges (qui inclut les enfants de Léaz), Péron, Saint Jean, Echenevex, Chevry, Lélex, Injoux et Genissiat + Farges à partir de la rentrée de sept 2022.

Les contrats avec les communes diffèrent d'une commune à l'autre mais quels que soient les accords, il y a un socle commun :

* la totale prise en charge des ressources humaines (deux possibilités pour les agents de la fonction publique déjà titularisés : convention de mise à disposition par les communes et les agents restent payés par la commune ou mise en disponibilité des agents qui sont du coup directement employés par Familles Rurales). Quel que soit le statut ce n'est plus la mairie qui gère le personnel.

* la prise en charge de tout le volet administratif pour la partie périscolaire, centre de loisirs et cantine : inscriptions, dossier familles, facturation, paiement, déclaration CAF, demandes de subvention CAF, MSA, Jeunesse et sport...et d'aides à l'investissement.

Les équipes communales sont composées d'un directeur (ou directrice) et de son équipe. Elles bénéficient du soutien d'une coordinatrice et d'un animateur polyvalent qui peuvent intervenir en cas de difficulté.

L'organisation des missions est mise en place conjointement avec les élus communaux et les représentants de Familles Rurales et il existe une possibilité de gestion différenciée entre les communes selon les desiderata de chacune. Un comité de pilotage est mis en place auquel participent, les élus communaux dédiés, les responsables du service et les représentants de Familles Rurales. Deux réunions avec les familles sont également programmées en début et fin d'année scolaire.

Nous avons transmis à M. Moreira, les effectifs du péri en semaine et le mercredi, ceux de la cantine ainsi que la liste de tous les agents, leur fonction au sein de la structure et leur diplôme. Sur cette base, il nous a proposé d'établir un audit et de nous faire une proposition de convention.

Pour l'instant aucune décision n'a été prise. Si nous prolongeons la démarche et si elle est validée par le Conseil Municipal de ce soir, s'éclanchera une entrevue avec tous les agents concernés. A la suite de cela, Familles Rurales nous transmettra son avis, sachant qu'ils ne sont pas tenus de travailler avec nous et peuvent très bien aboutir à un refus de collaboration.

Quelles seraient les avantages et les inconvénients liés à une éventuelle adhésion à Familles Rurales?

Avantages :

* mutualisation des compétences avec les centres de loisirs voisins sachant que les effectifs actuels d'enfants ne permettent pas de mettre en place des activités pleinement satisfaisantes au vu du nombre réduit d'enfants concernés. Possibilité d'innovation et d'échanges constructifs. Renforce l'intérêt de la fonction du travail par l'échange.

* facilitation de la gestion du personnel, le recrutement d'agents n'étant plus du ressort de la commune et facilitation en cas d'absence de personnel donc soulagement de la fonction de Corine qui se casserait moins la tête pour mettre en place des plans B, C, D...

* facilitation de la gestion administrative par le recours à des professionnels aguerris et là aussi, moins de travail pour le secrétariat mairie et la fonction administrative de Corine. Les enregistrements seraient moins fastidieux car directement enregistrés sur tablette.

* remarque de Corine : un budget en argent liquide pourra être aloué et il ne sera plus nécessaire de faire systématiquement des paiements par mandat comme c'est le cas actuellement. C'est toujours un casse-tête quand il faut trouver ne serait-ce que quelques euros pour payer un ticket de transport ou une bricole.

Inconvénients :

* Quelle que soit l'option retenue par les agents (mise en disponibilité ou mise à disposition), les contrats de travail ne seront pas remis en cause. Par exemple, un 35h annualisé restera un 35h annualisé. Mais il est probable qu'il leur sera demandé d'aller travailler ponctuellement ailleurs qu'à Pougny les mercredis et qu'ils devront sans doute travailler plus pendant les périodes de vacances scolaires pour aller en appui sur d'autres structures. Il est aussi possible que notre souhait de ne pas avoir de coupures dans la journée, comme c'était le cas jusqu'à présent, soit remis en cause. Cela dépendra des négociations mise en place lors de l'établissement de la convention.

* Pour les agents polyvalents qui travaillent à la fois sur le péri (compétence de Familles Rurales) et sur le ménage des locaux communaux ou le secrétariat (Compétence de la Mairie) il va falloir faire des choix ou adapter les postes en fonction des besoins.

* Enfin, au niveau budgétaire, le coût annuel de la prestation oscille entre 4000 et 6000 euros, ce qui

rajoute à l'enveloppe communale. Mais s'il y a mutualisation des activités de loisirs avec les autres communes on peut penser que la diminution induite compensera le montant ~~actuel~~...les mercredis, quand on a parfois autant d'agents que d'enfants, il doit être difficile de trouver plus cher!

En conclusion : on va attendre l'audit pour se prononcer. Et deux remarques : la structure Familles Rurales reconnaît que pour elle aussi, tout n'est pas facile tout le temps! Régine CHAMOT rappelle que toute transition est stimulée par des situations d'inconfort. Le stress ou l'anxiété peuvent être observés autrement que par le négatif, mais plutôt comme des manières utiles d'évoluer. Si on cherche une solution rapide en supprimant l'inconfort, alors on supprime l'occasion de changer.

Clôture du stade de Foot

La clôture du stade a été réparée (montant des travaux : environ 6000€). Il convient maintenant de s'assurer qu'elle ne soit pas à nouveau dégradée. Olivier CHAMOT présente le projet de couler dans le béton la base de la clôture côté HLM et d'installer un portique à l'intersection de l'angle de la clôture et de la rue du Stade. Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un portique. Quant au muret, un chantier bénévole sera organisé avec les forces vives de la commune. Guillaume NORBERT et Olivier CHAMOT se chargent de l'organiser.

Marais de l'Etourel

Nous avons reçu un courrier du département qui valide la suppression de la subvention de 15000 euros attribuée au PNR. Mme la Maire nous fait lecture de la lettre (jointe au précédent compte-rendu) et s'offusque de sa teneur. Elle propose de convoquer la presse pour mettre en lumière cette affaire. Le département envisagerait de déclasser le site ENS (Espace Naturelle Sensible). A suivre...

La séance est levée à 21h00.

La secrétaire , Régine CHAMOT

